



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET N° 1090 /PRG/CNDD/2009

**Portant nomination de certains Officiers
Aux grades supérieurs à titre exceptionnel.**

*Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le
Développement*

✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/001/CNDD/PRG/SGPR/2009/Du 14 Janvier 2009, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrètee

Article 1^{er}/ Les Officiers dont les Prénoms et Noms suivent sont promus aux grades supérieurs à titre exceptionnel pour compter du 03 Avril 2009.

Pour le Grade Lieutenant-Colonel

- | | |
|------------------------------------|------|
| 1. Commandant Aboubacar Biro CONDE | EMAT |
| 2. Commandant Douramanby KOITA | EMAT |

Pour le Grade Capitaine :

- | | |
|----------------------------|------|
| 1. Lieutenant Moussa KEITA | EMAT |
|----------------------------|------|

Pour le Grade Lieutenant :

- | | |
|---|------|
| 1. Sous-lieutenant Mamadou Malal DIALLO | EMAT |
|---|------|

Article 2/ La présente Ordonnance qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures et sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République.



Conakry, le 12 MAI 2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.